



On s'abonne :
A LYON, rue St-Domi-
nique, n° 10;
A PARIS, chez M. Alex.
MÉNIER, libraire,
place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

ABONNEMENTS :
16 fr. pour trois mois,
51 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année,
hors du dép^t du Rhône,
1 fr. en sus par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1829.

Les maux d'une situation telle que la nôtre sont plus grands et plus nombreux qu'il ne semble, et les invectives de la presse irritée n'ont point épuisé tous les torts dont à nos yeux le ministère est coupable. Son arrivée subite et furtive au pouvoir, les engagements pris avec le public anéantis par sa présence, la confiance de la chambre trompée, ces promesses de réaction, ces menaces de parjure, puis ce silence inquiétant, cette inaction calculée, ces déclarations ambiguës, tout contribue à répandre dans les esprits le doute et la défiance. Or l'anxiété n'est pas plus favorable à la sagesse qu'au repos. Ce n'est pas impunément que l'on trouble les espérances renaissantes de tout un peuple, qu'on lui persuade que rien n'est stable, assuré, sincère. Non-seulement la puissance publique y perd crédit et considération, non-seulement le respect de ce qui devrait toujours être respecté s'en affaiblit, mais la morale publique elle-même en souffre quelque chose. La vie d'aventure n'est point bonne aux nations. Autant l'amour du mieux, l'espoir du perfectionnement, la foi dans l'avenir les ennoblissent et les pacifie, autant la pensée que leur bonheur et leur existence sont à la merci du hasard ou du caprice pourrait leur devenir fatale, si jamais elles acceptaient avec résignation ou complaisance. On verrait alors se propager cette indifférence frondeuse, ce scepticisme malveillant qui rend l'homme tour à tour servile et ingouvernable. Les uns, las d'avoir été trompés, cesseraient de croire à la bonne foi, à l'empire de la raison, au progrès de la société. Les autres, renonçant à réaliser sans troubles leurs rêves de bien public, accueilleraient enfin ces idées de bouleversement, qui ne sauraient être que le coup de désespoir du bon citoyen. Ainsi peut s'ébranler par degrés la stabilité générale; ainsi l'ordre, la paix, qui subsistent en apparence, se retireraient peu à peu des esprits, et le pouvoir lui-même, à sa grande surprise, se trouverait avoir remis en question sa propre existence, et relâché

tous ces invisibles liens qui lui rattachent la société.

Ce résultat, n'en doutons pas, suivrait la prolongation de l'administration actuelle. Mille symptômes annoncent assez le mal dont elle a jeté le germe parmi nous. Que de plaies rouvertes! que de passions ranimées! que de ressentiments aigris! Certes il a raison ce ministre singulier qui va répétant que chaque jour de plus que le cabinet dont il est membre reste sur pied est une nouvelle atteinte portée à la monarchie.

Parviendra-t-il à faire prévaloir dans le conseil et jusque sur le trône cette crainte salutaire? Nul ne le saurait prédire. On raconte cependant que la question a été agitée solennellement. Le ministère fera-t-il retraite en masse, ou bien affrontera-t-il les chambres? tel était le point en délibération. M. le garde-sceaux aurait, dit-on, soutenu le parti de la retraite, mais en déclarant qu'il resterait au ministère pour la conseiller jusqu'au dernier moment: situation bizarre, mais la seule cependant qu'il puisse tenir utilement après l'irréparable faute d'avoir consenti à figurer parmi les hommes du 8 août. Qu'il reste donc, qu'il reste ou se fasse renvoyer avec éclat, qu'il reste, et qu'il poursuive ses collègues d'énergiques remontrances, de prédictions sinistres; qu'il soit là dans le ministère comme une conscience intraitable; qu'il le harcèle, qu'il le contienne, qu'il l'énerve. Il n'obtiendra pas la reconnaissance du pays, mais cependant il le servira, et son départ, lorsque enfin le moment en viendra, sera comme un signal de tyrannie. Ce sera le cri d'alarme pour la France entière.

D'un autre côté, l'on prétend que M. Guernon de Ranville, d'accord avec M. Courvoisier sur ce point, que le ministère ne peut compter sur les chambres, prêche une croisade de coups-d'État. Nouveau venu aux grandes affaires, encore tout frais des leçons politiques des congrégations, dépourvu ou incapable de cette sorte de modération relative que donnent quelques mois de ministère, et qui n'est peut-être

que la quiétude d'une ambition satisfaite, il ne connaît ni les ménagements ni les obstacles, et pense faire sa cour en insultant au danger. C'est d'ailleurs le seul moyen qu'il ait de rendre la place de garde-sceaux vacante.

Cette situation intérieure ne paraît pas douteuse. On assure que les questions qu'elle fait naître ont été portées au roi, et ouvertement discutées devant lui. De là ces bruits de dissolution du ministère, qu'exagère peut-être l'empressement si naturel du public à les accueillir. Ce qui est notoire, c'est la guerre que la gazette officielle a déclarée à deux membres du cabinet. Il est donc permis de conjecturer qu'un changement quelconque n'est pas éloigné, et devancera la convocation des chambres.

C'est le vœu de tous les courtisans bien intentionnés; c'est aussi l'espoir de ceux qui ne redoutent rien tant qu'un ministère formé sous l'influence de la publicité: aussi travaillent-ils de toutes leurs forces à la décomposition immédiate du cabinet, et leurs secrets conseils se glissent, dit-on, tous les deux jours, jusque auprès du trône. Du moins, cette coterie d'hommes d'État dont M. le baron Portal est le chef se vante d'obtenir quelque accès auprès de l'héritier de la couronne, et, s'il les fallait croire, leurs billets du matin seraient le levier caché qui sape et démolit le ministère. Dieu veuille qu'ils ne disent point vrai! Mais s'il doit tomber à leur profit, et tester en leur faveur, nous sommes encore dans le provisoire, et c'est de la venue des chambres et de leur influence que nous devons attendre quelque chose de stable et de complet. Quand le roi choisit des ministres, la chambre est, selon l'expression anglaise, son véritable *conseiller dans l'exercice de sa prérogative*; et d'après la Charte, le gouvernement du roi doit être un gouvernement parlementaire.

Au reste, il est grandement tems que l'avenir s'éclaircisse un peu, et que nous sortions d'une incertitude si mêlée d'angoisse. Les esprits se troublent et s'enveniment; les imaginations s'exaltent; les faux

LETTRES SUR LE SPECTACLE.

Lyon, 12 décembre 1829.

J'apprends, Monsieur, que parce que vous avez bien voulu insérer deux de mes lettres dans le *Précurseur*, quelques personnes s'imaginent que je suis attaché à cette feuille comme rédacteur des articles sur le spectacle, et que je dois par conséquent leur rendre un compte régulier de toutes les représentations qui ont lieu surtout au Grand-Théâtre. Ces personnes me font sans doute bien de l'honneur; mais comme elles sont complètement dans l'erreur, je vous prie, M. le rédacteur, de me prêter de nouveau le secours de votre journal pour les désabuser. Je ne veux ni ne puis être chargé de la besogne que l'on suppose m'être dévolue; mon honneur m'y rendrait peu propre: vous avez pu juger vous-même du degré de susceptibilité de certains fonctionnaires publics et de quelques commis de bureau. L'amour-propre des artistes dramatiques est bien autrement chatouilleux! Comment en serait-il autrement? la profession de comédien n'est embrassée que par ceux qui le veulent bien: on ne la choisit que parce qu'on se croit à tort ou à raison doué de talents suffisants pour l'exercer à la plus grande satisfaction du public, et il n'est pas d'acteur qui ne s'exagère un peu son mérite et ne soit porté à s'aveugler sur ses défauts; d'où il suit que les critiques qui contrarient la bonne opinion qu'il a de lui-même lui sont toujours excessivement sensibles. Lorsqu'on veut être juste envers les artistes, c'est-à-dire faire ressortir leurs bonnes qualités sans dissimuler leurs défauts, on s'expose à soulever contre soi toute l'irritabilité qui se trouve toujours chez ces Messieurs, en raison inverse du talent qu'ils peuvent posséder. C'est ce qui m'arriverait infailliblement, car je serais homme à dire crûment à telle dame, que je ne veux pas nommer ici; et à tel Monsieur que vous savez, qu'avec une fort belle voix ils manquent complètement

de goût, de méthode, et que bien plus, il n'est pas extraordinaire qu'ils chantent faux. Mais, dira-t-on, il est avec le ciel des accommodemens, pourquoi n'en serait-il pas avec la vérité? Sans la trahir ouvertement, n'est-il pas quelque façon de s'exprimer qui pût faire accroire aux uns que vous louez et aux autres que vous blâmez? c'est malheureusement, Monsieur, à quoi je suis peu habile. Si l'on chante à m'écouter les oreilles, si l'on débite lourdement, si l'on joue avec monotonie un rôle de comédie ou de tragédie, si l'on s'abandonne à des charges ridicules, je ne saurais dire que la voix pleine et sonore de celui-ci domine puissamment sur les autres parties et sur l'orchestre, que le débit de celui-là est sage et mesuré, et son jeu exempt d'exagération, que le troisième a de la verve et du comique: je n'entends rien à ces détours, et,

..... J'ai le défaut

■ D'être un peu plus sincère en cela qu'il ne faut.

D'ailleurs, Monsieur, si j'aime la vérité, j'aime aussi, et beaucoup ma liberté, et je ne voudrais pour toute chose au monde être obligé d'assister tous les soirs au spectacle à cette seule fin de rendre compte au public des impressions que j'y aurais reçues, et le plus souvent de l'ennui que j'y aurais éprouvé. Je prévois donc ceux de vos lecteurs qui ne croient chez vous des attributions que je n'ai pas, qu'ils ne doivent pas compter sur moi pour connaître tous les incidens qui pourraient naître dans le cours des diverses représentations. Je dois pourtant en signaler un que ne vous a point rapporté le dernier de vos correspondans (je dis le dernier par la date de son apparition). Ce n'est pas que le fait dont il s'agit ait quelque importance en lui-même, mais il sert à faire connaître l'état d'abandon dans lequel le pauvre Grand-Théâtre est laissé, la plupart du tems, par ses administrateurs.

À l'une des dernières représentations de M. le Jenny Vertpré,

il y avait beaucoup de monde. Je faillis être étouffé au dehors par les marchands de contre-marches qui encombraient le pérystyle et mordu au-dedans par un énorme caniche sur la patte duquel j'eus la maladresse d'appuyer le talon de ma botte. Mais ce n'est pas de cela qu'il est question: on avait jeté un billet sur la scène; après la dernière pièce on demanda le billet, suivant l'usage. On donna au parterre tout le tems de s'impacienter avant de lui faire dire que ni le directeur ni les régisseurs ne se trouvaient au théâtre; on ne pouvait faire connaître le contenu du billet. Entendez-vous, M. le Rédacteur? Il n'y avait là ni directeur ni régisseurs! Ainsi, l'incurie de l'administration a été proclamée officiellement; je dis officiellement, parce que c'est M. le commissaire de police qui a annoncé l'absence des directeur et régisseurs, et l'on ne peut pas supposer qu'un commissaire de police soit jamais mal informé. Moi qui suis persuadé qu'il dit toujours la vérité, je demeure convaincu que le théâtre se trouvait dans le moment privé de ses chefs naturels. Or, est-il bien convenable qu'il soit ainsi délaissé par ceux qui sont en droit d'y exercer l'autorité? On conçoit que le directeur se dispense souvent d'être présent au Grand-Théâtre puisqu'il est en même tems directeur des Célestins, mais chaque scène ayant ses régisseurs particuliers ne peut faire excuser la direction de ces petits Bourmon de coulisses. J'ajouterai à ce que j'ai dit plus haut touchant M. le commissaire de police que ce fonctionnaire trouva fort indiscrète la demande qui lui fut adressée de lire lui-même le billet. Je suis tout-à-fait de son avis et le parterre eut grand tort en cette circonstance: en fait d'indiscrétion il n'en faut pas apprendre à la police.

Je ne vous ai rien dit encore du personnel de notre troupe actuelle. Ce sera, si vous voulez le permettre le sujet d'une nouvelle lettre.

F... E. S.

bruits, les rumeurs calomnieuses se multiplient; une prévoyance inquiète aborde les chances les plus redoutables; une défiance excessive suspecte les paroles les plus simples, méconnaît les intentions les plus loyales. Les partis, s'entre-dénonçant avec une crédule animosité, s'imputent à l'envi de profondes combinaisons, des espérances audacieuses. Ils cherchent des prétextes les uns contre les autres, et peuvent enfin se pousser mutuellement à la violence. Du moins voyons-nous chaque jour les esprits emportés par la peur et le ressentiment se familiariser en idée avec ces extrémités funestes qui ne se préméditent point et qui ne doivent jamais se réaliser que sous la main de la nécessité.

Pour nous, qu'aucun secret dessein ne préoccupe, à qui la force de la situation a souvent arraché des paroles rudes et menaçantes, mais que l'aspérité de notre langage doit protéger contre tout soupçon d'arrière-pensée, nous ne cesserons de gourmander un pouvoir funeste, et de dénoncer à la royauté même des conseillers qui l'entourent de leur contagieuse impopularité. Nous conjurerons sans relâche tous les bons citoyens de s'unir et d'organiser cette résistance de l'opinion; qui peut seule prévenir des nécessités déplorables. C'est à ceux surtout qui sont le plus dévoués au repos, à la stabilité générale, de s'allier aux plus actifs, aux plus hardis, pour sauver le pouvoir de ses propres erreurs et le remplacer de leurs mains dans la voie de la paix et du salut. C'est pour eux le moment de mettre bas ces scrupules de la timidité que l'on confond avec ceux de la conscience, et de renoncer au rôle oisif d'une protestation impuissante, pour accepter toute leur part dans la responsabilité des événements. Le rôle de la chambre des députés grandit chaque année: puisse-t-elle s'élever avec sa position. (*Globe.*)

Les quêtes pour le dépôt de mendicité ont commencé, et malgré la rédaction jésuitique de la circulaire de M. le maire, la nécessité de l'établissement est tellement sentie, que les souscripteurs abondent. Seulement, beaucoup d'entre eux tenant au choix des administrateurs ont souscrit conditionnellement, c'est-à-dire, qu'ils s'engagent à payer 50 fr. par an pendant 5 ans, si les deux tiers des administrateurs sont élus par les souscripteurs; dans le cas contraire, l'engagement est nul.

Lorsque les quêtes seront terminées, nous nous permettrons quelques observations détaillées sur la façon d'agir de M. J. de Lacroix-Laval ou plutôt de ceux qui le dirigent.

— Le quinze septembre dernier, le Rhône étant très-gros, un vieillard, le nommé Porchet, âgé de 64 ans, se laissa tomber dans ce fleuve et allait périr, lorsque M. Flacheron fils, jeune homme âgé de 18 ans, n'écoulant que le cri de l'humanité, se précipita dans les eaux, et parvint à sauver le vieillard. Cette action, d'autant plus méritoire que la hauteur des eaux et les nombreuses usines amarrées dans le lieu où l'accident est arrivé, rendaient le dévouement de M. Flacheron très-périlleux, a été récompensé par une médaille que le ministre de l'intérieur vient de faire remettre à ce jeune homme.

— Le sieur Chabert, sergent au 17^me de ligne, en congé à Lyon, est invité à se présenter sans délai au bureau de l'état-major de la place, à l'Hôtel-de-Ville, pour y recevoir la réponse à une demande qu'il a faite à Son Excellence le ministre de la guerre.

— Par décision du 22 septembre dernier, Son Excellence le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, a autorisé MM. les directeurs de l'institution jésuitique de la Guillotière, à faire porter à leurs élèves une marque distinctive.

Cette marque distinctive sera deux écussons en soie bleue claire sur le collet de l'habit.

PARIS, 10 DÉCEMBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

L'appel de *Figaro*, pour la condamnation encourue par son N^o du 9 août dernier devait être jugé aujourd'hui; on l'a remis.

— Il paraît que ce n'est point M. Rothschild qui voulait acheter du sultan le royaume de Jérusalem. La proposition en a été faite par notre gouvernement, qui voulait réinstaller l'ordre de Malte. Seulement c'était le banquier juif qui devait faire les fonds de cette transaction toute chrétienne.

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, etc.

Vu les ordonnances des 6 janvier et 20 mars 1824, portant institution du conseil supérieur et du bureau de commerce et des colonies, et qui placent ce bureau dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu notre ordonnance du 8 août dernier, qui, en l'absence d'un président du conseil des ministres, a placé le bureau de commerce et des colonies dans les attributions de notre ministre secrétaire d'Etat des finances;

Vu notre ordonnance du mois dernier, qui a rétabli la présidence du conseil des ministres;

Notre conseil entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le conseil supérieur du commerce et le bureau de commerce institués par les ordonnances royales des 6 janvier et 20 mars 1814, sont rétablis tels qu'ils existaient antérieurement à la création du ministère des manufactures et du commerce.

2. Le bureau de commerce est replacé dans les attributions du président de notre conseil des ministres.

Donné au château des Tuileries, le 8 décembre 1829.

Par le roi:

Le président du conseil des ministres,

Prince de POLIGNAC.

— Il n'est bruit depuis quelques jours, parmi les congréganistes, que d'un complot formé contre la vie du pape et du sacré collège. Suivant les récits des membres de la société ignacienne, on aurait voulu renouveler à Rome la conspiration des poudres en Angleterre. Une explosion devait lancer dans l'éternité le saint-père et ses cardinaux. Il est inutile de dire que ce forfait est l'œuvre des carbonari et qu'il y a eu force arrestations dans la capitale du monde chrétien. Nous pensons que quelque édit papal fera bientôt connaître *urbi et orbi* les détails d'une trame qui doit fournir un si beau texte contre l'esprit révolutionnaire. (*Courrier français.*)

— On rapporte qu'un étranger, réclamant l'intervention d'une auguste princesse auprès du roi en faveur d'une supplique qu'il se proposait d'adresser à S. M., s'appuyait des dispositions bienveillantes du prince de Polignac. La princesse répondit avec vivacité: *Bah! il sera à Londres à cette époque?*

— M. le chevalier Beugnot est parti avant-hier au soir en courrier pour Rome, où il vient d'être attaché à l'ambassade de France en qualité de second secrétaire.

— Deux ordonnances publiées au *Moniteur* d'aujourd'hui portent règlement nouveau de primes pour la pêche de la baleine et de la morue. L'objet de cette nouvelle classification, qui doit en 1832 être remplacée par une loi complète sur la matière, est d'encourager par une nouvelle munificence les expéditions de petite pêche, et l'entrée des marins nationaux dans les armemens pour les grandes pêches au-delà du 48^e au 50^e degrés de latitude au sud, et du 60^e dans les mers du Nord.

— M. Mendeville, consul-général de France près la république Argentine, est arrivé de Monte-Video à Buenos-Ayres le 11 septembre sur le brick de l'Etat l'*Isis*. Il a été invité à reprendre ses fonctions consulaires par une note officielle de M. Guido, ministre des affaires étrangères.

Un changement a eu lieu dans la haute administration du gouvernement de Monte-Video. Les ministres de la guerre et des finances ayant été forcés de donner leur démission, ont été remplacés par les généraux Fructuoso Rivera et Lavalleja.

Sur la liste des navires entrés dans le port de Monte-Video pendant le trimestre qui finissait au 31 août, nous remarquons 15 américains, 15 anglais et 5 français seulement.

— Les émigrés portugais qui avaient été transportés à Ostende par un bâtiment français, et qui n'avaient pu réussir à débarquer dans ce port, sont enfin partis le 25 novembre, à une heure de l'après-midi, pour Terceira. Le navire qu'ils montent est un ancien corsaire.

— Les premières nouvelles du désastre de l'expédition espagnole ont produit une vive sensation à la Havane. Défense a été faite à tous les journaux de ce pays de parler des événements de cette guerre, et plusieurs personnes ont été arrêtées pour s'en être entretenues en public avec trop de légèreté.

— On lit l'article suivant dans la *Gazette d'état de Berlin*:

« Les nouvelles de St-Petersbourg, en date du 25 novembre, annoncent que S. M. l'empereur est maintenant en pleine convalescence. Il est survenu, le 22, une crise salutaire dans l'état de l'auguste malade, et une transpiration abondante a produit les plus heureux résultats. La fièvre avait quitté, dans la soirée du 21, S. M., qui ne garde même plus le lit.

Voici les derniers bulletins qui ont été publiés sur l'état de l'empereur:

« S. M. l'empereur a bien passé la nuit: elle ne s'est éveillée qu'une seule fois depuis dix heures et demie du soir jusqu'à huit heures du matin. L'état de S. M. I. s'améliore visiblement.

Le 11 (25) novembre. *Signé, CRICHTON, RAUCH, ARENDT.*
S. M. l'empereur a bien passé la dernière nuit, son état est fort satisfaisant.

Le 12 (24) novembre. *Signé, CRICHTON, etc.*

S. M. l'empereur a passé une nuit fort tranquille, et son état est tout à fait dégagé de fièvre. On peut regarder S. M. I. comme en convalescence.

Le 13 (25) novembre. *Signé, CRICHTON, etc.*

Le *Journal de St-Petersbourg* annonce que l'empereur a reçu la ratification du sultan, et publiée, en conséquence, le texte officiel du traité d'Andrinople.

— La maladie de S. Em. le cardinal de La Fare, ayant pris inopinément, dans la soirée du mardi 8 de ce mois, un caractère grave, S. Em. a demandé et reçu dans la même soirée les derniers sacrements de l'église, qui lui ont été administrés par M. le curé de St-Germain-l'Auxerrois.

— La maladie de l'empereur Nicolas alarme en ce moment toute l'Europe, et déjà les journaux de Paris et de Londres, discutant l'hypothèse d'un grand malheur possible, se sont demandé quels seraient alors les sentiments de l'armée russe, les droits de Constantin, ceux de l'impératrice veuve et ceux des enfants de Nicolas.

Le document ci-après prouvera que ces grandes difficultés ont été prévues en temps opportun.

Le jour même de son couronnement, l'empereur de Russie promulguait un ukase qu'il avait signé quelques jours après son avènement au trône, et dont voici les principaux articles:

« 1^o Notre vie étant sous la main de Dieu, c'est notre frère chéri, le grand-duc Michel, que nous nommons, dans le cas de notre décès, et jusqu'à l'époque de la majorité légale de notre héritier le grand-duc Alexandre, régent de l'empire de Russie, du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande qui en sont inséparables;

« 2^o Si, après notre décès, il plaisait au Tout-Puissant d'appeler également à lui notre fils et héritier, le grand-duc Alexandre, avant qu'il eût atteint l'époque de sa majorité, la couronne passera de plein droit à notre second fils (si la Providence daignait nous en accorder un) et dans ce cas, comme dans le cas précédent, notre frère chéri le grand-duc Michel sera régent de l'empire;

« Si, dans les circonstances qui viennent d'être énoncées ci-dessus, après notre décès et celui de notre héritier avant l'époque de sa majorité, nous ne laissons pas de fils, mais que notre épouse bien aimée l'impératrice Alexandre se trouve enceinte, sera encore régent de l'empire notre frère chéri le grand-duc Michel, jusqu'au moment de la délivrance de l'impératrice, et si la Providence divine lui accorde un fils, à ce fils appartiendra de plein droit notre couronne, et jusqu'à l'époque de sa majorité, notre frère chéri le grand-duc Michel sera régent de l'empire. Si au contraire l'impératrice donne le jour à une grande-duchesse, dès-lors la couronne passera à notre frère chéri le grand-duc Michel. » (*Messenger.*)

— Il y a dans les mensonges des journaux ministériels une assurance, un aplomb imperturbable. Il ne faut pas s'en étonner, c'est leur travail de tous les jours, ils en ont pris une habitude qui est devenue leur véritable nature.

Ils prennent aujourd'hui un ton très haut pour nous affirmer qu'il n'a pas même été question d'un changement dans l'administration; ils nous donnent leur parole d'honneur que les ministres n'ont jamais été liés par une plus grande communauté de sentiments. Cela est aussi vrai, qu'on n'a jamais voulu toucher au système électoral par des mesures extra-constitutionnelles, qu'on n'a jamais opposé la déclaration de 89 à la Charte, qu'il ne s'est pas dit un mot, un seul mot du pouvoir constituant, du pouvoir modificateur, du droit divin.

C'est merveille de voir comment de saints congréganistes, de fervens adorateurs du Sacré-Cœur se jouent effrontément de leurs propres paroles, renient aujourd'hui leurs doctrines de la veille, en imposent au public, et se mentent à eux-mêmes. Il est vrai qu'ils ne sont guères lus que par les furieux et par les niais de leur faction, et que ce genre de polémique et cet escamotage quotidien conviennent parfaitement aux passions des uns et à la stupide ignorance des autres.

On peut prendre le contrepied de tout ce qu'ils publient, pour savoir à quoi s'en tenir.

Ils disent que les ministres n'ont pas eu un seul instant la pensée de se retirer: lisez qu'au conseil de dimanche dernier ils ont unanimement reconnu la nécessité de se démettre et de former un nouveau cabinet. C'est à la suite de cette résolution que M. de Polignac a envoyé à sa *Gazette* la note dont le *Moniteur* du lendemain a fait un *erratum*.

C'est que la camarilla stupéfiée, que tous les gros dignitaires de la congrégation, que toute cette tourbe obscure d'intrigants de bas étage, de jokers diplomatiques, de coureurs de fonds secrets qui exploitent ce ministère à la fois violent et débile, se sont à l'instant mis en campagne; qu'ils ont embrassé les genoux du premier ministre; qu'ils l'ont supplié, les larmes aux yeux, au nom de la trésorerie vacante et de la religion menacée, de faire tête à l'orage; c'est que les plus fins lui ont dit à l'oreille qu'il était victime d'une coalition de plusieurs de ses collègues qui supportaient impatiemment le joug de sa domination et la supériorité de son génie, et qui étaient depuis long-temps d'accord pour s'en délivrer.

Alors, les salons, dont la clôture avait été ordonnée le dimanche, se sont ouverts le lundi, et chacun demeure encore à son poste, mais avec le secret désir de faire l'administration nouvelle et d'y rester.

On conçoit, en effet, que c'est jouer un rôle assez ridicule aux yeux de la France et des chambres que d'avoir revêtu l'uniforme ministériel entre deux sessions, et de ne pas même s'être assis une seule fois sur le banc des ministres. M. de Courvoisier est d'avis que tout le cabinet se retire, mais seul à la peur d'en venir à bout, après y être mal entré il serait satisfait d'en bien sortir; M. de Chabrol ne s'en va jamais qu'à son corps défendant; et M. de Montbel ne se soucie guère de reparaitre dans la chambre avec le modeste costume de député

après avoir traversé deux ministères dans ses vacances législatives.

D'ailleurs, il est l'*alter-ego* de M. de Villèle, et celui-ci veut être représenté dans le conseil. Il agira de façon que son défenseur, son élève et son ami éprouve l'occasion de le faire revenir à un poste sur lequel il braque toujours sa lunette du haut de son observatoire de Toulouse.

Il s'agit donc de savoir aujourd'hui si M. de Polignac trouvera des ministres pour remplacer les collègues qui ne se soucient plus de lui, ou si M. de Chabrol ou M. de Montbel pourront former un cabinet où ils se maintiendront sans M. de Polignac, sur lequel ils rejettent l'impopularité qui les poursuit et les difficultés insurmontables de la position.

Dans une telle situation, quel accord sincère doit régner dans le cabinet? quelle bienveillance mutuelle ont les uns pour les autres MM. les ministres? quelle facilité n'ont-ils pas, unis par des liens si durables et si solides, de se présenter le front haut devant ces chambres qui s'avancent à grands pas?

Les journaux ministériels qui tombaient, il y a deux jours, sur certains membres du cabinet, et qui ne savent même aujourd'hui à quel maître ils appartiendront demain, ont bonne grâce à nous dire que les ministres ouvriront la session prochaine. Hélas! nous le désirons vivement; mais nous ne l'espérons pas.

Puissent, pour la première fois, les organes du ministère être vrais!

— Les moments sont graves, et MM. les ministres partent pour la campagne; la saison est si attrayante, l'air est si frais et si doux! Le président du conseil est à Villemonais, M. d'Haussez à Forges, M. de Bourmont annonce un prochain voyage. Nous ne serions pas surpris que M. de Montbel lui-même n'allât faire un tour au *Chanteloup* solitaire de M. de Villèle. Au reste, les derniers journaux de la Grande-Bretagne annoncent que le duc de Wellington est parti pour ses terres; soudain M. de Polignac s'est mis en route pour aller dans les siennes. Heureuse insouciance d'une administration qui sent sa force, et qui reconnaît que sa présence n'importe guère à la tranquillité du pays! (Idem.)

— Nous recevons aujourd'hui la lettre suivante de Saint-Pétersbourg, en date du 24 novembre:

« Ce matin, l'on avait cherché à répandre le bruit de la mort de l'empereur; mais bientôt cette nouvelle s'est trouvée heureusement démentie: S. M. n'avait même éprouvé aucun accident fâcheux. La maladie pourra être longue; toutefois elle ne présente aucun caractère alarmant, et le peuple russe ne doit pas cesser de nourrir l'espoir de conserver le meilleur des princes.

« Ce n'est pas non plus sans la plus vive satisfaction que nous apprenons que le départ de M. le duc de Mortemart est ajourné; Son Exc. doit continuer à rester ici, retenue par des raisons de la plus haute politique. Tout ce qu'il y a de Français qui habitent les rives de la Neva s'en réjouit; le noble duc ne met pas moins de zèle à protéger ses compatriotes qu'il n'a montré de talent et de loyauté dans la haute région de la mission qui lui est confiée.

« Après avoir contribué à sauver du fer des infidèles des populations chrétiennes, après s'être opposé souvent aux suggestions d'une politique étrangère tortueuse, M. de Mortemart, rentré dans ses foyers, pourra, heureux et tranquille, cultiver ses champs au milieu des affections de son cœur, et ménager son bras pour servir sa patrie encore une fois menacée. » (Idem.)

— Le départ de la cour pour Compiègne a suspendu pour quelques jours les agitations du ministère. La plupart des ministres profitent de cet intervalle pour aller à la campagne; ils vont se familiariser avec le retraite qui bientôt sera pour eux obligatoire. M. d'Haussez est celui qui s'éloigne le plus de la capitale; il fait un voyage en Normandie; il va étaler son habit brodé et se faire saluer du titre d'excellence aux lieux mêmes où son ambition fut si long-temps confinée dans les honneurs obscurs d'une mairie de petite ville. C'est une jouissance de vanité qu'il se hâte de saisir au passage: la semaine prochaine, il ne serait peut-être plus temps.

Il paraît qu'avant cette courte séparation il y a eu une espèce de rapprochement, provisoire comme l'existence du ministère lui-même. M. Courvoisier reste encore pour protester contre les folies de ses collègues. M. de Bourmont reste pour terminer, dit-on, des marchés à long terme pour les subsistances, marchés dont ses successeurs aussi bien que le trésor se tirent comme ils pourront. Du reste, il est toujours l'ami, l'inséparable de M. de Polignac. M. de Polignac reste aussi pour tâcher de former un ministère avec lequel il croit pouvoir se présenter devant les chambres. M. de Chabrol a une velléité du même genre; convaincu que le ministère ne peut aller tel qu'il est, il voudrait être appelé à en former un autre avec lequel il resterait; mais voilà deux fois qu'il joue ce rôle, c'est maintenant le tour de M. de Polignac. Il faut qu'il tente encore quelques recompositions de ministère pour que nous ayons le plaisir de voir multiplier les preuves de l'incurable impuissance qui est inhérente à sa personne. Que de progrès faits en une année! Comme il y a profit à voir les hommes de près, à les voir à l'œuvre! Quand on songe qu'il y a un an, à pareille époque, le nom de M. de Polignac épouvantait presque la France.

La *Gazette* qui, en vertu du rapprochement, veut bien épargner jusqu'à nouvel ordre MM. Courvoisier et de Chabrol, fait tout ce qu'elle peut maintenant pour persuader à ses lecteurs qu'il n'est point question de changement dans le minis-

tere; mais, comptant peu sur le succès de ses efforts, elle se réduit à dire que depuis le 8 août il n'a été fait de propositions qu'à des hommes appartenant au côté droit de la chambre. Nous nous garderons bien de la contredire. Si son assertion est vraie, tant mieux. Tandis que nous y sommes, finissons-en. Que d'ici à la session, chaque notabilité du côté droit vienne faire au ministère, une apparition de huit à dix jours. S'ils croient ne s'être pas rendus assez ridicules depuis quatre mois, qu'ils complètent l'œuvre pendant les deux mois qui leur restent, ce n'est pas nous qui nous en plaindrions. Ce ne sont pas les ministères de la contre-révolution que nous craignons maintenant, ce sont les ministères de centre, de bascule, de constitutionnalisme bâtarde. Tant que la contre-révolution est au pouvoir, la France veille. Avec les hommes à langage miel-leux et à intentions douteuses, à promesses pompeuses et à volonté équivoque, elle pourrait se laisser endormir.

(Courrier français.)

— On lit les réflexions suivantes dans la *Gazette d'Augsbourg*: « Il est presque oiseux d'examiner sérieusement la source d'où proviennent les bruits répandus d'une invasion de puissances étrangères contre l'opinion publique en France. Cette menace est impossible, car quand les puissances étrangères ne seraient pas persuadées qu'il y a en France dans ce moment, d'un côté une *imperceptible minorité*, de l'autre la nation; quand elles ne verraient pas de leurs propres yeux que ce sont les *feuilles semi-officielles* du pouvoir qui poussent seules au désordre; quand il ne leur serait pas démontré que le trône de France serait à l'abri de tout orage, si le jésuitisme voulait se contenter seulement des avantages qui lui sont concédés, et ne pas pousser ses empiétements au-delà de toute mesure, les monarches étrangers n'en commenceraient pas moins par se poser cette question: l'intervention est-elle même nécessaire raisonnable et possible? Les armées européennes ne passeront pas le Rhin et la Loire pour mettre tous les prélats dans la chambre des pairs, tous les curés dans les municipalités, et mériter la reconnaissance de ceux qui soutiennent que la monarchie et le protestantisme sont incompatibles, et qui comparent la Charte française au déluge, le pape à Noé, et le catholicisme à l'Arche. »

VARIETES.

L'ART DE FABRIQUER LA PORCELAINE (1).

L'ART DE FABRIQUER LA FAÏENCE, Recouverte d'un Email blanc et coloré (2).

ART DU BRIQUETIER, CHAUFOURNIER ET CHARBONNIER (3).

On a fait depuis quelques années de nombreux efforts pour rapprocher la science et l'industrie, et il serait injuste de méconnaître les heureux résultats de ces efforts. La physique, la chimie et la mécanique ont exercé la plus salutaire influence sur les travaux de l'atelier. Les savans, autrefois presque exclusivement livrés à l'étude des théories, ont généralement adopté des vues d'application, et de tous côtés les praticiens se sont montrés plus empressés de recourir aux lumières des savans, leurs directeurs naturels. Cette disposition, facilement observée, a provoqué la publication d'une foule de manuels, où les divers procédés des arts et métiers étaient formulés suivant les principes scientifiques. Mais la plupart, écrits à la hâte et sans méthode sur de simples notes, par des hommes étrangers à la matière, bons, tout au plus, à amuser les loisirs des gens du monde, n'ont été d'aucun secours à l'industriel. Ces spéculations aveugles auraient pu être suivies de conséquences fâcheuses, car elles tendaient à déconsidérer aux yeux des manufacturiers ceux qui sont en position de leur donner d'utiles leçons; mais heureusement le bon sens du plus grand nombre a suffi pour leur faire découvrir le piège tendu par des mains maladroites.

Les éditeurs des *Traité*s dont le titre se trouve en tête de cet article, ont mieux compris le but qu'il importait d'atteindre, et leur plan comme leurs moyens d'exécution ont été sagement combinés pour y arriver. Ainsi la plus grande partie des ouvrages directement destinés à l'industrie a eu jusqu'à présent un caractère exclusivement pratique, et ne pouvait conduire les travailleurs dans la voie des découvertes nouvelles; les livres de science au contraire, sont en général au-dessus de la portée des chefs d'ateliers. Il fallait donc réunir, pour la composition de chacun des nouveaux traités, l'expérience d'un homme élevé dans l'atelier aux lumières d'un

rédauteur versé dans la science, et cette tâche difficile a été remplie par M. Malher de la manière la plus satisfaisante.

Parmi les diverses publications que M. Malher a déjà offertes au public qui les a accueillies avec faveur, on peut citer l'*Art de fabriquer la porcelaine* et l'*Art de fabriquer la faïence*, comme des modèles à imiter dans l'explication des procédés d'un art quelconque. Partout la science et l'expérience s'y trouvent heureusement alliées sans qu'il en résulte aucune obscurité. L'auteur, connu par ses longs travaux comme manufacturier, expose avec méthode et clarté les diverses opérations dont l'ensemble constitue la science de la fabrication. Il ne néglige aucun détail appuyant avec discernement sur chacun selon son importance. Il donne un aperçu des connaissances théoriques nécessaires au fabricant pour se rendre compte de ses travaux, pour en éclairer la direction et remonter à la cause des obstacles qu'il est possible de rencontrer. Il indique des procédés commodes et économiques pour apprécier une foule de choses pour lesquelles on s'en était jusqu'ici rapporté à la routine. Ennemi prononcé des expériences ruineuses, il provoque cependant le zèle des amis des améliorations, et il ouvre lui-même plusieurs avis sur les perfectionnemens à venir des arts qu'il décrit qui pourront devenir profitables à ceux qui sauront en tirer un sage parti. Tel est, parmi beaucoup d'autres, le chapitre où il fait sentir la nécessité de substituer la houille au bois dans la cuisson de toutes les poteries fines. M. Bastenaire regarde comme un préjugé l'opinion jusqu'ici généralement admise sur l'impossibilité d'obtenir de belle porcelaine cuite avec le charbon fossile. Nous avons quelques motifs de partager son avis sur ce point. Mais avant de songer à obtenir un si beau résultat, qui serait une source de fortune pour le fabricant, et une heureuse innovation pour le pays dont les forêts sont décimées par les potiers. Il conviendrait de modifier singulièrement la forme des fourneaux que la tradition a conservés jusqu'aujourd'hui, et même la composition des émaux qui recouvrent la plupart des vases employés sur nos tables. Ce que dit à cet égard M. Bastenaire est de fort bon sens, mais incomplet; et il n'en pouvait être autrement puisqu'il n'a encore été fait en France que des essais imparfaits pour arriver à la solution de cet important problème.

L'*Art du briquetier* est aussi chez nous dans l'enfance, quoique tout abonde, particulièrement dans notre province, pour le porter au degré de perfection qu'il a atteint depuis long-temps ailleurs. L'introduction des procédés décrits par M. Pelouze, si elle était sagement dirigée ne saurait manquer d'être très-profitable et nous recommandons son livre à tous les briquetiers qui s'obstinent à suivre les errements que leur ont transmis leurs pères. Nous ferons pourtant une observation critique: c'est que l'auteur pour rendre son ouvrage complet, aurait dû indiquer les procédés mécaniques employés en Amérique, en Angleterre et dans les Pays-Bas pour la confection des briques et des tuiles. Enseigner la manière d'économiser le combustible est beaucoup sans doute, mais dans certaines localités, comme la nôtre par exemple, l'économie de la main-d'œuvre et le perfectionnement du travail est bien plus encore. Cette lacune, nous l'espérons, sera remplie dans une prochaine édition.

RENTES VIAGÈRES.

Compagnie d'Assurances générales sur la vie des hommes, autorisée par ordonnance du roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie des hommes, qui a son siège à Paris, rue Richelieu, n° 97, reçoit des capitaux en rentes viagères immédiates ou différées, sur uno ou plusieurs têtes. La masse des rentes qu'elle sert est considérable; le taux de l'intérêt est indiqué, pour chaque âge, par le tarif de la Compagnie; il est de

10 f. 20 c. à 61 ans.

11 f. 35 c. à 64 ans.

12 f. 50 c. à 70 ans.

La Compagnie paye aux échéances fixes et à bureau ouvert. Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Guillot-Poumailrol, rue des Deux-Maisons, près Bellecour.

LIBRAIRIE.

(3460)

PAROLES ET FAITS MÉMORABLES

DE NAPOLEON.

Précédés d'une Notice sur sa vie et ses campagnes, avec un Recueil d'anecdotes très-curieuses (presque inédites), peuplées de remarques, très-sublimes et répliques ingénieuses.

(1) Par BASTENAIRE-DAUDENART: 2 vol. in 12, cartonnés. Prix: 9 fr.

(2) Par le même: 1 vol. in-12, cartonné. Prix: 4 fr. 50 c.

(3) Par PELOUZE: 1 vol. in-12, cartonné. Prix: 4 fr. 30 c. A Paris, chez MALHER et C^e, passage Dauphine; et à Lyon, chez tous les libraires.

Cet ouvrage est terminé par 24 tableaux représentant les victoires des Français (au nombre de 740), depuis 1792 jusqu'en 1815. 1 gros vol. in-12, 3 imp. sur pap. fin satiné, avec le portrait de Napoléon, d'après le célèbre David. Prix : 3 fr. broché, et 4 fr. par la poste.

ÉTRENNES AUX BRAVES.

Tableau chronologique représentant jour par jour les victoires des Français, depuis 1792 jusqu'en 1815. 1 feuille grand raisin velin satiné, avec le portrait de Napoléon. Prix pour toute la France : 1 fr. 25 c.

A Paris, chez Germain Mathéol, rue de l'Hirondelle, n° 22 ; et, à Lyon, chez les libraires de cette ville.

(3445) JOURNAL DES AVOUÉS, par Adolphe Chauveau, avocat à la cour royale de Paris, auteur d'un Code forestier, d'un Code de la saisie immobilière et de divers Manuels de jurisprudence.

L'administration de ce journal avait promis dans cinq ans une nouvelle édition que le rédacteur a terminée dans moins de quatre années. La collection se compose maintenant de 22 vol. par ordre alphabétique, formant un répertoire de procédure, et de 15 vol. de continuation dans l'ordre chronologique. La collection entière se vend 150 fr., y compris 1829 ; les ports à la charge de l'acquéreur. L'abonnement annuel est de 15 fr. Il faut écrire franco au directeur du Journal des avoués, rue de Condé, n° 28, à Paris.

Nota. Le directeur de ce Journal, dirige un cabinet d'affaires litigieuses, contentieuses et administratives, sous la surveillance du rédacteur. MM. les notaires, avoués et huissiers peuvent y adresser leurs clients ; ils trouveront dans ce cabinet, zèle, probité et sécurité.

(3444) Librairie de BÉCHET jeune, place de l'Ecole de Médecine, n° 4, à PARIS.

5^{me} ÉDITION DE L'HYGIÈNE DE LA BOUCHE.

OU TRAITÉ DES SOINS QU'EXIGE L'ENTRETIEN DE LA BOUCHE ET LA CONSERVATION DES DENTS.

Suivi de l'exposé des Expériences propres à constater l'efficacité du Chlorure de Chaux dans la Désinfection de l'Haleine, quelle que soit la cause de sa fétidité ; par M. P. TAVEAU, Chirurgien-Dentiste, quai de l'Ecole, n° 12.

1 vol. in-12. Prix : 3 fr., et 5 fr. 50 c. par la poste.

Un ouvrage est bon quand il obtient rapidement les honneurs d'une troisième édition ; il est utile quand il renferme de bonnes choses, des leçons d'une application facile, des préceptes fondés sur l'expérience, et surtout quand il est écrit avec pureté et mis à la portée de toutes les classes de lecteurs. Voici l'abrégé des matières qui le composent :

Sommaire. — Importance de l'Entretien de la Bouche. — Usage de la Bouche sous le rapport de la vie physique. — Sortie des premières Dents et moyens de prévenir et d'arrêter les maladies qu'elle peut occasionner. — Deuxième Dentition. — Moyens qu'elle nécessite pour s'effectuer régulièrement. — Influence des vicissitudes atmosphériques et des vêtements sur le développement des maladies de la Bouche et des Dents. — Nécessité de remplacer les Dents extraites par les Dents artificielles. — Précautions qu'exigent ces dernières. — Moyens de calmer les douleurs de Dents. — Charlatanisme d'aujourd'hui à cet égard. — Préparation et composition des différentes Poudres et Elixirs propres à raffermir les Gencives et à maintenir les dents dans un état de propreté et de santé constant.

Cet ouvrage se trouve aussi chez l'auteur et chez DENTU, libraire, à Paris, Palais-Royal, nouvelle Galerie-Vitrée.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.

Contenant : Les villes, Bourgs et Villages, la Population, Bureaux et Relais de Poste : les Produits naturels et industriels : le Commerce, les Fleuves, Rivières et Canaux ; les Sites et Vues pittoresques, les Curiosités naturelles ; les Monuments et autres objets remarquables, etc. etc.

1 gros vol. in-8° de 900 pages ; prix : 10 fr., et 13 fr. par la poste. Chez RENARD, à la librairie du Commerce, rue Ste-Anne, n° 71, à Paris, et chez les libraires de cette ville.

(3447) NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE POÉTIQUE,

OU CHOIX DE POÉSIES DANS TOUS LES GENRES,

Par une Société de gens de lettres, ouvrage mis en ordre et publié par M. CAPELLE, 2^e édit., 1850.

18 vol. in-18, pap., satiné, 30 fr. ; le même, pap. velin satiné, 50 fr.

Cette collection, classée par ordre de genre, est précédée d'un discours indiquant son origine, ses progrès et ses préceptes. Ces discours puisés dans l'Encyclopédie, les cours de littérature de Laharpe, de Marmontel, de la Batteux, etc., deviennent élémentaires pour les personnes entièrement étrangères pour la littérature et utiles surtout à ceux qui ne possèdent pas une collection de livres bien étendue.

A Paris, chez Aimé Poyen, libraire, rue Serpente, n° 18, et chez tous les libraires des départements.

(3459) Maladies Vénériennes.

Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la oterie. Prix : 4 et 8 fr. le flacon.

ANNONCES DIVERSES.

(3454) Vente mobilière pour cause de départ, rue Sala, n° 14, au 1^{er} étage.

Le jeudi dix-sept décembre. L'an mil huit cent vingt-neuf, depuis dix heures du matin jusqu'à deux de relevée et jour suivant, aux mêmes heures par le ministère d'un commissaire-priseur, rue Sala, n° 14, au premier étage, il sera procédé à la vente aux enchères d'un mobilier dont les principaux objets sont : glaces, trumeaux, miroirs, gravures, tableaux, secrétaires, commodes, armoires en noyer à deux portes, tables à manger, de jeu, de nuit, bureaux, table à tric-trac en acajou, bois de lit, garde-paille, matelas, traversins, oreillers, couvertures, courtes-pointes, couvre-pieds, échelle, marche-pied, chaises, fauteuils, rideaux, tours de lit, horloges, vaisselle, faïence et ustensiles de cuisine, verrerie, fer, fonte, étain, cuivrierie et une grande quantité d'autres objets.

(3455) Vente mobilière après faillite, place St-Pierre.

Le mardi quinze décembre mil huit cent vingt-neuf, depuis dix heures du matin jusqu'à deux de relevée et jour suivant aux mêmes heures, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé sur la place St-Pierre de la ville de Lyon, à la vente aux enchères des meubles et effets provenant de la faillite du sieur Claude-Fleury Clair-Blanc, qui était marchand de rubans et de nouveautés, rue St-Côme ; lesquels consistent en glaces, miroirs, bois de lit, console, tables, bureaux, tables de nuit, chaises bois et paille, commodes, lampe astrale, armoire en noyer, secrétaire, canapé, garde-paille, matelas, traversins, couvertures, draps de lit, linge de table et de corps, table de jeu, marche-pied, chiffonnière, tendue en coutil, vaisselle, faïence, batterie de cuisine et autres objets. Cette vente sera faite à la réquisition des syndics provisoires de ladite faillite.

(3357-5) Vente volontaire aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, d'une maison située en la commune de la Guillotière, rue Turenne, près du cours Bourbon et du pont de la Guillotière.

Cette maison se compose de trois corps de bâtiment dont deux à deux étages, et l'autre à un seul, et a été louée 4,000 fr. par année. Il existe une vaste cour au milieu et sur le derrière des bâtiments.

L'adjudication aura lieu le samedi 19 décembre 1829, à dix heures du matin. Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de quarante mille francs.

Nota. On peut traiter de gré à gré avant l'adjudication, et s'adresser à M^e Quantin pour tous les renseignements.

(3426-2) A vendre deux bateaux à vapeur. — Le 6 janvier 1850, à onze heures du matin, en l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente de deux bateaux à vapeur, portant des machines de 30 chevaux, avec tous leurs agrès tels qu'ils sont maintenant stationnés à Lyon, quai Pierre-Seize, où on pourra les visiter.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(3500-6) A vendre. — Un beau fonds de café, au Puy, (Haute-Loire), bien achalandé, et situé dans le plus beau quartier de la ville. S'adresser, pour les renseignements, à M. Liogier, notaire au Puy. On donnera toute facilité pour les paiements.

(3298-3) Greffe de justice de paix, à vendre, situé dans un des meilleurs cantons de l'arrondissement de Mâcon.

S'adresser à Lyon, à M. Garnier, rue de la Bombarde, n° 10, au 1^{er}, ou à M. Chuinague, avoué à Mâcon.

(3456) Fort cheval de voyage, à vendre, allant à la voiture et à la selle, avec ou sans cabriolet et harnais. S'adresser à MM. Pourcellet et comp^e, liquoristes, hors la porte St-Clair, n° 7, à Lyon.

(3401-5) A vendre. — Un joli fusil neuf de chasse, à deux coups, canon à rubans, de Merlet-Duon, canonnier, de St-Etienne, d'un genre des plus moderne. S'adresser, pour le voir, au bureau du Précurseur.

(3424 G.) A vendre ou à louer. — Un four à chaux en très-bon état, avec bâtiments de maître et d'exploitation, remise, écurie, fenil et jardin. — S'adresser à M^e Quantin, notaire, quai St-Antoine, à Lyon.

(3455) A affermer. — Onze bichères et demie d'excellens prés, entourés d'eau vive, situés à la Guillotière. S'adresser rue des Prêtres, n° 5, au premier, côté de la Saône.

(3391-5) A affermer. Les moulins de la Baie, situés à Montbrison, avec entrepôt et prairie. S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(3549-10) Divers capitaux à placer par hypothèque, par parties de 5, 10, 15, 25, 50 mille francs et sommes plus fortes. S'adresser à M^e Rigolet, notaire, rue St-Côme, n° 4, chargé de la vente d'une maison dans Lyon, du revenu de 5,000 fr. et de maisons aux Brotteaux.

(3448) AVIS. — La Compagnie pour l'assurance des locations, établie galerie de l'Argue, escalier C, au premier, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires qu'elle se charge de gérer leurs immeubles situés dans la ville de Lyon et ses faubourgs, moyennant une prime calculée sur le montant de leur revenu, dans les proportions suivantes :

3 p. % pour les maisons placées dans les bons quartiers.

De 4 à 5 p. % pour celles dans les quartiers ordinaires.

De 5 à 6 p. % pour celles situées dans les faubourgs.

La Compagnie s'engage d'avancer, sans intérêt, les sommes qui ne seraient pas rentrées deux mois après les échéances de Noël et de St-Jean, à l'exception pourtant de celles dont le recouvrement paraîtrait impossible.

L'expérience qu'elle a acquise par de nombreuses opérations de ce genre, la réunion de tous les matériaux nécessaires à l'exploitation de son entreprise, les renseignements positifs qu'elle s'est procurés sur la masse des locataires, principalement sur les ouvriers tisseurs d'étoffes de soie, et des capitaux suffisants, tels sont les sûrs gars que la Compagnie offre à MM. les propriétaires, pour la bonne administration des immeubles dont la gestion lui sera confiée.

(3450)

AVIS IMPORTANT.

Traitement méthodique et cure radicale des maladies siphilitiques ou vénériennes : par M. THEVENARD, chirurgien accoucheur à Lyon, rue Lafont, n° 26, au 2^e étage.

Une expérience de 25 ans, acquise dans divers hôpitaux, à Paris et autres grandes villes, notamment à Lyon, depuis 15 ans, l'a parfaitement mis au courant de ces sortes de maladies et de leur traitement, quelque invétérées, compliquées ou dégénérées qu'elles soient. Le sieur Thevenard, tient ad hoc des appartements pour ses malades des deux sexes en pension, leur prodigue les plus grands soins. Il s'efforce de zèle pour surmonter les difficultés épineuses que de tems en tems il rencontre dans l'exercice de son art, qu'une grande habitude lui a rendu facile. On peut compter, que dans sa manière de traiter, on est en peu de jours complètement débarrassé de cette maladie, sans l'emploi du mercure, si dangereux lorsqu'il est employé par des maladroits.

(3452) Un homme d'âge mûr, retiré des affaires, connaissant plusieurs langues, capable de diriger un commerce ou une fabrique, pouvant voyager et disposer d'une somme de 25,000 fr., désirerait trouver un emploi dans une ville quelconque. S'adresser de 10 heures à midi et de 4 jusqu'à 6, au cabinet particulier des sieurs Jean Bertholon et comp^e, rue de la Cage, n° 13, au 1^{er}. (Affranchir.)

(3458) Le sieur Faure Rozier, marchand toilier, rue Longue, maison Tholozan, ayant l'intention de se retirer du commerce à la Saint-Jean-Baptiste prochaine, offre ses marchandises à des prix très-moderés. Elles consistent en toiles, linge de table, percale, madapolam, calicots, mouchoirs de poche, balistes, jaconnas, mousselines, dentelles et autres articles.

(3449)

OMNIBUS

A compter du 14 décembre les voitures partiront toutes les demi-heures de la place Neuve-des-Carmes, pour le pont de la Mulatière ; le premier départ aura lieu à huit heures du matin, le dernier à quatre heures du soir. Les personnes qui n'iront que jusqu'à la manufacture de tabacs payeront seulement la course de ville.

(3457)

Rhumes, catarrhes, enrhouemens.

La pâte pectorale de Reynaud aîné, pharmacien, rue Caumartin, n° 45, à Paris, est préférée dans toutes les maladies de poitrine, à toutes les préparations de ce genre. Un brevet d'invention a été accordé à l'auteur de ce pectoral. Le dépôt est à Lyon, chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafont, n° 24.

(3451) Cabinet de Physique de M. Castru, allée de l'Argue, n° 69. Aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, belle et brillante séance, généralement demandée ; elle sera consacrée à une infinité d'expériences du plus haut intérêt, entre autres on démontrera la probabilité que la comète qui doit paraître en 1852 peut se rencontrer avec le globe que nous habitons. Cette séance sera embellie par plusieurs effets de gaz, des jeux d'adresse, des plus nouveaux, transformations, etc. Le bureau sera ouvert à cinq heures et demie.

BOURSE DU 10.

Cinq p. o/o cons. jouis. du 22 sept. 1829. 109f 40.

Trois p. o/o jouis. du 22 déc. 1829. 84f 95.

Actions de la banque de France, jouissance de juillet 1829. 1915f.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de jan. 92f 90.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jouis. de juil. 1829. 81f 1/4.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. o/o jouis. de juil. 1829. 60f.

Rente d'Espagne, 5 p. o/o Cer. Franc. jouis. de nov. 7 1/2.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jouis. de juillet 1829. 400f 405f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n° 44.

